

## RAPPEL

Abidjan, le 26 décembre 2006

### **LES EXAMENS ET SOINS MEDICAUX SOUMIS A ENTENTES PREALABLES**

Sont soumis à entente préalable lorsque leur couverture est prévue, les frais suivants :

- les prothèses de toute nature (orthopédiques, auditives, etc.)
- les prothèses dentaires et l'orthodontie pour les enfants de moins de 12 ans
- la rééducation sous toutes ses formes (motrice, de la parole et du langage, des yeux, etc.)
- les séances d'orthophonie et d'orthoptie
- la kinésithérapie, les massages, les séances de diathermie et d'hydrothérapie, la thermothérapie, la physiothérapie
- l'électrodiagnostic, scanner, IRM, scintigraphie
- l'électrothérapie ainsi que les traitements par rayons ultraviolets, lumineux et infrarouges
- la chimiothérapie et la radiothérapie
- les soins au laser
- les bilans prénatals
- les échographies **répétées** (à partir de la quatrième) dans le cadre de la surveillance d'une grossesse à risque
- les échodopplers cardiaques, les mammographies, les hystérosalpingographies
- les frottis cervico-vaginaux avant l'âge de 35 ans
- les traitements de longue durée (durée supérieure à un mois)
- les séances de dialyse
- les traitements spéciaux ou réputés coûteux tel que les traitements au DECAPEPTIL
- les bilans et traitements hormonaux
- les hospitalisations médicales et les interventions chirurgicales programmées
- les actes d'anatomie et de cytologie pathologique
- les évacuations utérines sur grossesse arrêtée et les interruptions volontaires de grossesse à but thérapeutique
- les bilans et traitements orthophoniques lorsqu'ils sont consécutifs à une maladie ou un accident qui rentre dans le champ des garanties du contrat
- les verres optiques autres que les "verres blancs"

En cas de doute, le bénéficiaire des prestations est tenu de prendre l'attache du Conseil médical du Gestionnaire du régime.

Dr W. LOROUGNON

### **SOCIETE MCI - SOGEM**



Abidjan le, 20 décembre 2006

## EXCLUSIONS GENERALES



Sont exclus les produits et actes ci-après :

- Les produits alimentaires et de régime (sucre, sel de régime, lait, farine, petits pots, etc)
- Les produits homéopathiques
- Les médicaments et produits à but contraceptif
- Les frais liés à l'exploration et au traitement de la stérilité
- Les tests de grossesse
- **Les vitamines et fortifiants (prescrit en dehors de toute affection)**
- Les antiasthéniques sexuels et aphrodisiaques
- Les anorexigènes ou modérateurs d'appétit, les oréxigènes (Dynamogen, Tres Orix, etc)
- Les traitements hormonaux stimulateurs de l'ovulation et dérivés
- Les accessoires à usage médical (thermomètre, gant de crin, vessie, poire à lavement, bassin inhalateur, sonde, bandage, etc)
- Les consommables médicaux (coton hydrophile, seringues, sparadrap, compresses, bandes plâtrées, perfuseurs, alcool, ether, etc)
- Les antiseptiques locaux et produit pour hygiène intime (Solubacter, Cytéal, Bétadine, Eosine etc ...)
- **Les produits cosmétiques** : (émollients et apparentés), les gels, savons, les laits, talcs, shampoings, crèmes, dentifrices, fil dentaire, brosse à dents, antialopécique, etc
- Les eaux minérales, les produits diététiques, Les vins, liqueurs et élixirs
- **Les produits de confiserie médicamenteuse**
- **Les hypnotiques, antidépresseurs, anxyolitiques**
- **La prise en charge des affections psychiatriques**
- **La prise en charge de la grossesse de la fille d'un assuré**
- **Le traitement des malformations congénitales et la chirurgie esthétique**
- **La prise en charge des troubles psychologiques (dystexie, etc)**
- **Les vaccins** ( soumis à entente préalable )

Docteur W. LOROUGNON  
**Responsable Médical**

## SOCIETE MCI - SOGEM

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital 356.000.000. F CFA - RC Abidjan 221622. CC 9815249 M  
Direction des Grandes Entreprises - Siège Social : Boulevard Roume - Immeuble Colina-Plateau 06 BP 1309 Abidjan 06

Tél. : (225) 20.31.65.00 - Fax : (225) 20.21.45.76 et (225) 20.31.65.64  
Rég BANCAIRES : BIAO - CLAO 02 01231 0212602600070 - Fax : 01127060000